

La *Pierre du Diable* de Haillot, à Ohey (province de Namur)... un menhir révélé par une fouille préventive

Christian FRÉBUTTE

Résumé

Cet article est un compte-rendu préliminaire d'une fouille préventive qui s'est déroulée durant l'été 2007, dans la commune de Ohey, à Haillot (province de Namur). L'intervention a été consacrée à un gros bloc de poudingue, dénommé la *Pierre du Diable* et à l'environnement de celui-ci. Les indices et les vestiges dégagés, particulièrement la fosse d'érection, ont permis de démontrer que le monolithe correspondait à un menhir dont le sommet avait été mis en forme et qui a subi deux phases de condamnation. Le dressement du bloc serait à situer dans le III^e millénaire, voire le II^e millénaire avant notre ère. Le talon d'une hachette en amphibolite, trouvé à 2,20 m de la fosse d'érection, est l'artefact le plus remarquable de la fouille. Grâce à la prise de position des autorités communales de Ohey en faveur du menhir, celui-ci a été redressé à son emplacement originel lors d'une expérimentation qui a nécessité l'« huile de bras » de la population locale.

Mots-clés : Haillot, Prov. de Namur (B), Néolithique, Âge du Bronze, mégalithisme, menhir, poudingue, amphibolite, archéologie expérimentale.

Abstract

This article is a preliminary report on a case of rescue archaeology conducted during the summer of 2007 in the commune of Ohey, at Haillot (province of Namur). The object of the excavation was a large puddingstone block, known as *Pierre du Diable*, and its immediate surroundings. With the help of the evidence and material gathered, particularly the stone hole, it could be established that the block is a menhir which had been subjected to two destructions. The block would have been set upright in the 3rd, or even the 2nd, millennium BC. The most remarkable associated artefact is the head of an amphibolite axe, found 2,2 m from the stone hole. The local authorities' willingness to protect the monolith resulted in its being re-erected at its original location during an experiment that required some 'elbow grease' from the local population.

Keywords: Haillot, Prov. of Namur (B), Neolithic Age, Bronze Age, megalithic, menhir, puddingstone, amphibolite, experimental archaeology.

1. Introduction

Peu de Haillotois ignorent l'existence de la *Pierre du Diable*, un gros bloc de poudingue gisant au bord d'un chemin de leur village. Quelques uns considèrent le monolithe avec méfiance en lui attribuant un rôle maléfique et en n'osant pas le toucher; d'autres, au contraire, sont convaincus de son « magnétisme positif » et de son pouvoir thérapeutique : le contact de la pierre soulagerait, par exemple, les migraines ou les maux de dents.

Les premières mentions publiées de la *Pierre du Diable* datent des années 1970; elles sont intégrées dans des études s'intéressant à des aspects de l'histoire régionale (Jacques, 1971) ou aux pierres légendaires de Wallonie (Lassance, 1974 : 154). Dans l'une de celles-ci, le monolithe est identifié de manière péremptoire à un menhir abattu (Jacques, 1971 : 26). Depuis lors, D. Dumont et E. Simons figurent parmi les rares auteurs qui

s'y sont intéressés. Citée dans des écrits consacrés aux mégalithes de nos régions, la *Pierre du Diable* est envisagée comme un bloc erratique par le premier (Dumont, 1984 : 69) et comme un mégalithe par le second (Simons, 1987). Selon ce dernier, elle appartiendrait à un complexe mégalithique dont le plan évoque la projection au sol de la Grande Ourse; notons au passage que cette élucubration « constellaire » est un fantasme qui apparaît fréquemment dans une certaine littérature à sensations (De Saint Hilaire, 1976 : 17).

En 2004, la commune de Ohey, dont dépend la localité de Haillot, concevait un projet de lotissement des parcelles voisines de la *Pierre du Diable*. Sur base d'une recommandation de l'échevin des Travaux, Michel Gilon, le cahier des charges précisait de ne pas déplacer le bloc, compte tenu de son importance chez les villageois. Toutefois, ce projet menaçait clairement l'environnement du monolithe. L'organisation d'une

fouille préventive s'avérait de toute évidence indispensable et offrait l'opportunité de vérifier la nature précise du bloc. À la demande du Service de l'Archéologie du Ministère de la Région wallonne, responsable en province de Namur, cette intervention spécifique a été confiée à la Direction de l'Archéologie et à l'asbl Association wallonne d'Études mégalithiques. L'opération s'est déroulée en 29 jours, répartis entre le 13 juin et le 24 août 2007.

Cet article préliminaire présente successivement la localisation du site (§ 2), la méthodologie de la fouille (§ 3), le contexte géologique (§ 4), les vestiges archéologiques (§ 5), le mobilier archéologique (§ 6), la détermination du caractère mégalithique du monolithe (§ 7), l'interprétation des vestiges divers (§ 8), l'expérimentation du redressement du monolithe (§ 9) et une conclusion (§ 10).

2. Localisation du site

Le village de Haillot se situe en Condroz namurois. Il s'étend dans une petite vallée traversée du sud-ouest

vers le nord-est par deux ruisseaux : l'Illot qui est un affluent du Hoyoux et le Faux Ry, lui-même affluent de l'Illot. C'est sur le versant septentrional de la vallée, à une altitude de ± 255 m, qu'est implantée la *Pierre du Diable* (fig. 1), au lieu-dit *Dessus le bois Milquet* (carte IGN 48/6; coord. Lambert : 205,190 Est/126,610 Nord). Le bloc borde l'accotement sud d'un chemin de terre qui prolonge la rue de la Pierre du Diable. Les parcelles touchées par l'ensemble de l'opération archéologique sont référencées sous les numéros 228^V, 230^A et 230^G du secteur B de la 2^e division du cadastre de Ohey.

3. Méthodologie de la fouille

L'intervention a débuté par un indispensable débroussaillage autour du monolithe, suivi du relevé micro-topographique de la pierre et de ses abords. Quatre quadrants, centrés sur la pierre et séparés par des bermes de 30 à 50 cm, ont été ensuite implantés (fig. 2).

Le premier quadrant étudié, le quadrant A2, a été fouillé par palier de 10 cm d'épaisseur sur une

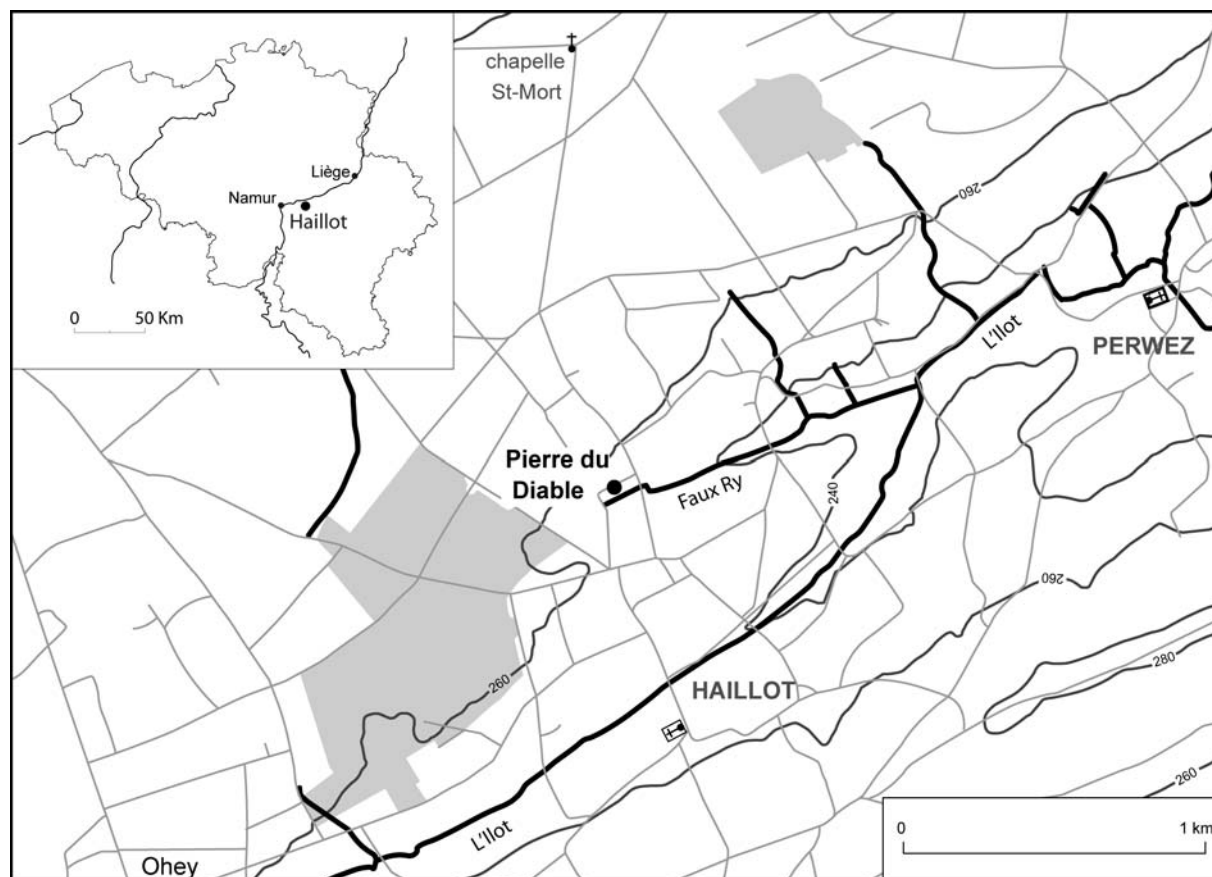


Fig. 1 – Localisation du site de la *Pierre du Diable* de Haillot. Infographie J. Éloy, AWAP.

surface de 5 m² en bordure du bloc, afin d'approcher prudemment le contexte stratigraphique et d'évaluer le potentiel archéologique du sous-sol. L'examen des trois autres quadrants a nécessité l'arrachage de l'assiette du chemin de terre. Cette opération et l'extension du décapage dans le quadrant A2 ont été réalisées à l'aide d'une pelle mécanique.

Durant le chantier, la *Pierre du Diable* a été déplacée au moyen d'une grue et déposée dans le sens

de sa longueur sur un train de rondins, en contrebas du décapage.

Au sud du chemin, au-delà des quadrants de fouille, les terrains destinés à être lotis ont été sondés par quatre tranchées d'évaluation (fig. 2) exécutées par une pelle mécanique, sous la surveillance de R. Vanmechelen du Service de l'Archéologie (Dir. de Namur). Le bilan archéologique de ces travaux s'est révélé négatif.

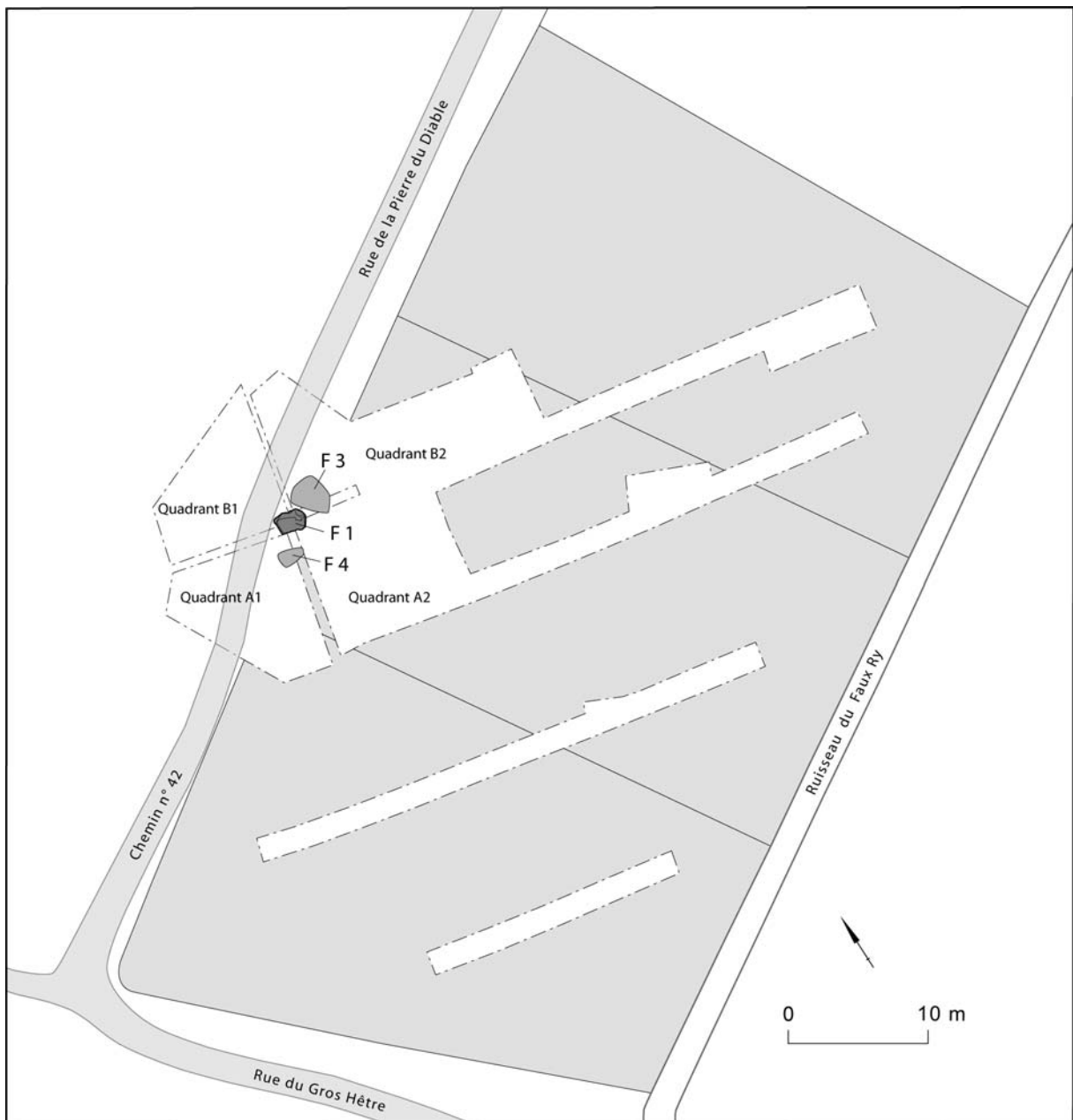


Fig. 2 – Implantation cadastrale de la *Pierre du Diable* (F1) et des tas de débris terreux (F3 et F4) avec la délimitation des quadrants et tranchées de sondages archéologiques. Les trois parcelles grisées correspondent aux terrains à lotir. Infographie C. Frébutte, MRW.

L'extension du décapage a été limitée au nord du chemin car cette zone n'est pas intégrée dans le plan de lotissement.

4. Contexte géologique

Un sondage profond, effectué à 9 m au sud-ouest du bloc couché, a touché la roche mère à 3 m de profondeur. Celle-ci est constituée par un banc de poudingue de la Formation de Burnot recouvert par des limons d'altération. Au sein de ces sédiments ont été rencontrés des éléments pluri-centimétriques de grès et de poudingue et des blocs de poudingue pluri-décimétriques, le plus grand mesurant près de 1,20 m. Ce contexte sera approfondi dans le rapport final de fouille par B. Delcambre et J.-L. Pingot, géologues attachés à l'Unité de Géologie de l'Université catholique de Louvain, chargés de la révision de la carte géologique de la région.

5. Vestiges archéologiques

5.1. La Pierre du Diable (F1)

Le bloc de poudingue (F1) était couché sur l'une de ses faces principales, suivant une orientation ouest-nord-ouest/est-sud-est (fig. 2 à fig. 4). Il dépassait la surface du sol d'une quarantaine de centimètres. Deux tas de déblais terreux (F3 et F4) ont été observés au nord-est et au sud-ouest de la pierre.

La fouille a permis de déterminer les dimensions maximales de ce volume parallélépipédique rectangle épais de 0,90 m, long de 2,30 m et large de 1,20 m et dont le poids est estimé entre 4 et 4,5 tonnes. Son extrémité ouest-nord-ouest comporte une surface plane qui présente deux axes de pendage. L'extrémité opposée est taillée et se caractérise par une forme arrondie, assez régulière, marquée par des arêtes vives.

Après un nettoyage à l'eau à haute pression, il est apparu que sur une septantaine de centimètres à partir de

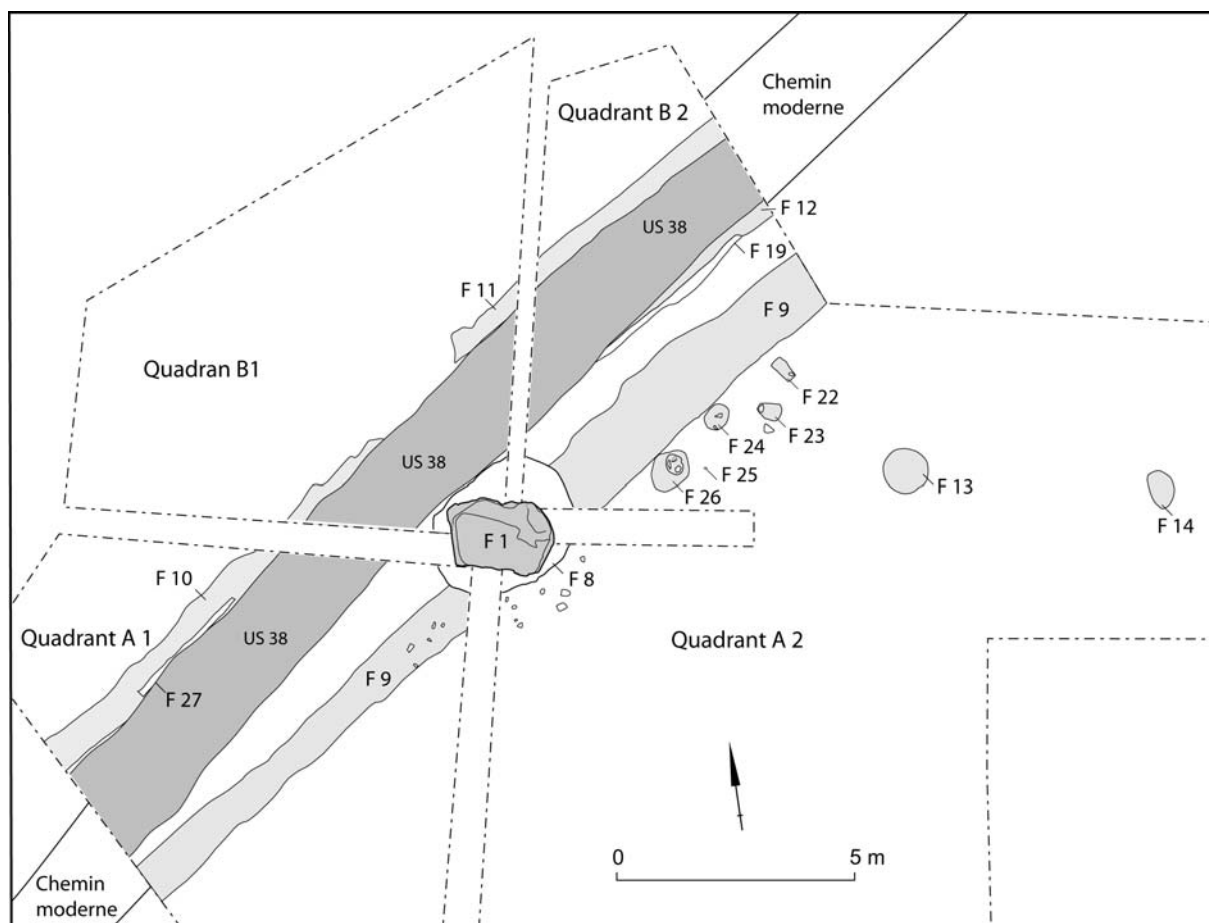


Fig. 3 – Relevé planimétrique d'ensemble du premier niveau de décapage. Infographie J. Éloy, AWAP.

l'extrémité ouest-nord-ouest, le pourtour du bloc était revêtu de particules argileuses très adhérentes; ce dépôt conférait à cette surface un aspect sombre qui tranchait avec les autres parties des flancs nettement plus claires.

5.2. Les fosses F8 et F27

La *Pierre du Diable* (F1) était disposée dans la fosse F8 (figs 3-4). Cette excavation, profonde de 50 cm par rapport à la surface actuelle du sol, a été creusée à travers l'horizon d'altération du substrat et à travers des aménagements anthropiques préexistants (F7 et F9). Son remplissage limoneux (US 6) comportait de la céramique et du verre datables du XIX^e siècle.

Dans le quadrant B1, la fosse F8 a été entamée jusqu'à la base du bloc F1 par un terrassement (F27), non positionné sur les plans ci-joints. Le comblement de F8

(US 80) a livré des artefacts variés tels des fragments de drains en terre cuite, du plastique, les éléments d'une auge en grès et une monnaie belge de 1876.

5.3. Éléments du chemin

L'une des plus anciennes phases attestées du chemin est le creusement du fossé F10/F11 destiné à recueillir les eaux de ruissellement (figs 3-4). Une fois comblé, ce fossé a été entaillé par deux lignes d'ornières parallèles (F19 et F20-21-27). Durant la phase suivante, le terrain est partiellement nivelé pour aménager une assiette de roulement (fig. 3) qui se compose d'une couche d'argile compactée épaisse d'une trentaine de centimètres (US 38). La phase la plus récente du chemin est associée à l'aménagement moderne et est marquée par l'apport d'argile mélangée à des briquillons.

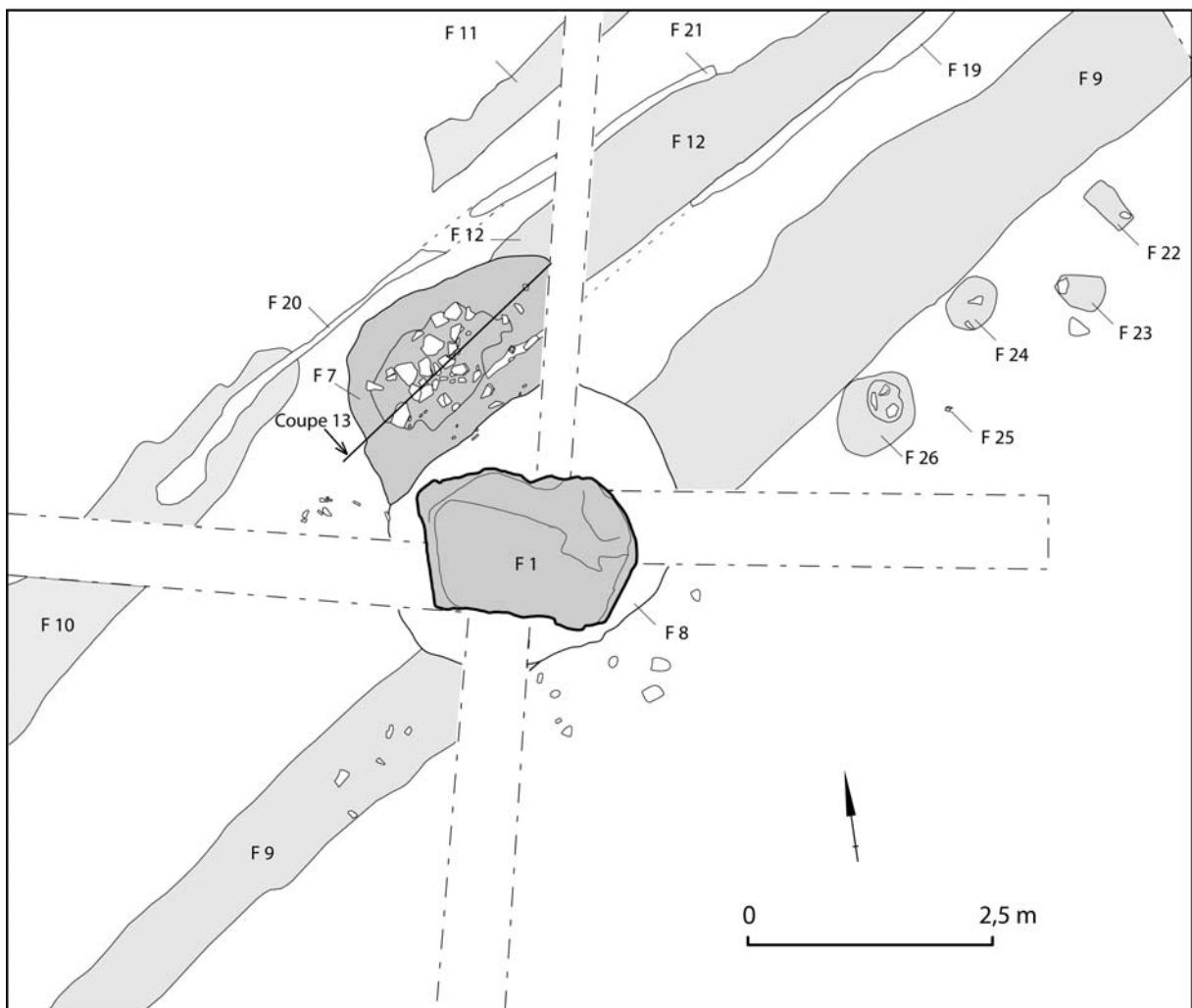


Fig. 4 – Détail du relevé planimétrique après le retrait de l'assiette ancienne (US 38) du chemin. Infographie J. Éloy, AWAP.

5.4. Les fosses F7 et F15

La fosse F7 a été dégagée dans le quadrant B1, à 90 cm de l'angle nord-est du monolithe couché, après le retrait de l'assiette argileuse du chemin (fig. 4); son emprise dessinait une forme ovale de 1,70 de large sur 2,30 m de long.

Conservée sur une septantaine de centimètres de profondeur (fig. 5), la structure se composait de deux remblais d'épaisseurs proches : un remblai inférieur (US 53 et US apparentée 84) constitué d'un limon brun clair à gris clair et un remblayage sommital (US 51) comportant un limon argileux rougeâtre associé à une concentration de grès et de fragments de poudingue, de 10/10 cm à 20/15 cm de calibre. Le creusement (US 54) de la fosse F7 a coupé le comblement (US 18) du fossé F12 (§ 5.5) et la fosse F15 qui a été en grande partie « vidangée » à cette occasion.

Orientée nord/sud, la fosse F15 mesure à l'ouverture 1,20 m de large sur 1,30 m à 1,40 m de long. Son fond se situe à une profondeur maximale de 1,10 m par rapport au sol actuel; deux blocs de limon très indurés et un petit bloc de poudingue reposaient sur ce niveau. La fosse présente deux caractéristiques intéressantes (fig. 5). La première est relative à son creusement (US 85) qui comporte un double pendage, l'un s'incline du nord-est vers le sud-ouest suivant un angle de 15 degrés, l'autre du sud vers le nord suivant un angle de 5 degrés. La seconde caractéristique est l'induration (US 86) sur 2 à 3 cm d'épaisseur de l'interface de ce creusement avec le limon d'altération sous-jacent (US 10).

Les fosses F7 et F15 ne contenaient aucun artefact ou écofact.

5.5. Les fossés F9 et F12

Le fossé F9, coupé par la fosse F8, et le fossé F12 sont orientés sud-ouest/nord-est (figs 3-4). Leur comblement incluait de la céramique des Temps modernes. Le fossé F12, coupé par l'aménagement de la fosse F7, paraît s'inscrire dans le prolongement nord-est de la fosse F15; son tracé n'a pas été relevé au sud-ouest de cette fosse, soit parce qu'il y est érodé, soit parce qu'il ne s'y poursuit pas.

5.6. Autres vestiges

Deux groupes de fosses ont été enregistrées à l'est du fossé F9, dans le quadrant B2 (figs 3-4). L'un se compose de deux structures au remplissage charbonneux (F13 et F14), démunies d'artefacts, l'autre de quatre petites fosses (F22 à F24 et F26) dont certaines présentaient des pierres disposées en couronne sur leur fond.

6. Mobilier archéologique

Une lame en silex portant des esquilles d'utilisation et un fragment d'une hachette polie en amphibolite ont été trouvés à la surface du décapage, en dehors de toute structure archéologique, respectivement à 2,50 m et à 2,20 m au nord de la fosse F15. Le second artefact correspond à un talon conservé sur une longueur de 4 cm. Ses bords latéraux sont caractérisés par un méplat de 0,5 cm de hauteur. Ses flancs inférieurs et supérieurs présentent une convexité symétrique et l'amorce d'un aplatissement juste avant la ligne de fracture; ce détail signale la proximité du tranchant et permet d'envisager

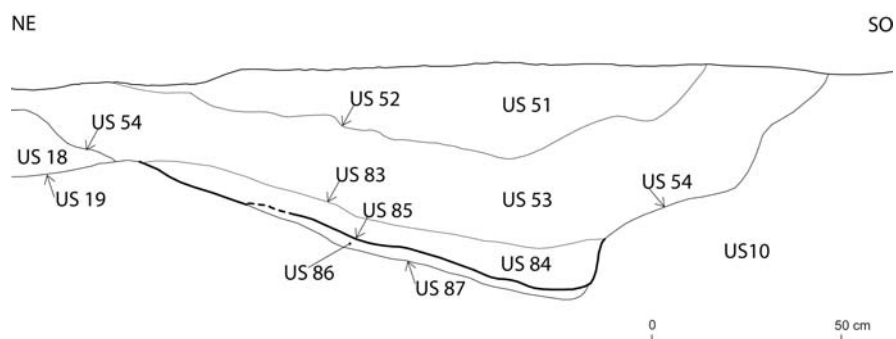


Fig. 5 – Coupe 13, pratiquée dans les fosses F7 et F15 et le fossé F12.

Fosse F7 : US 54 (= ligne de creusement); US 51, 53, 83 (= couches de remplissages limoneux).

Fosse F15 : US 85 (= ligne de creusement en trait épais); US 86 (= liseré de compression).

Fossé F12 : US 19 (= ligne de creusement); US 18 : remplissage limoneux. Limon d'altération : US 10.

Infographie J. Éloy, AWAP. Pour la localisation de cette coupe, voir la figure 4.

l'objet plus comme une hachette que comme une hache. Les analyses pétrographiques en cours, sous la direction de B. Delcambre et J.-L. Pingot, tenteront de déterminer le gisement de l'amphibolite.

Le mobilier des Temps modernes et de l'Époque contemporaine se compose principalement de tessons de céramique et de quelques cassons de verre.

7. Détermination du caractère mégalithique du monolithe

Une nomenclature récente, conçue dans le cadre de la préhistoire belgo-luxembourgeoise, souligne que l'identification d'une pierre à un menhir doit associer des critères prouvant son dressement et des critères d'ordre chronologique (Toussaint et al., 2005).

7.1. Manipulations anciennes de la pierre

7.1.1. Le dressement

L'interprétation des données planimétriques et stratigraphiques, récoltées dans le quadrant B1, a abouti à l'hypothèse d'identification de la fosse F15 à la structure d'érection de la pierre. Afin de confirmer ou d'infirmer cette proposition, la fosse et le monolithe ont été scannés sur base d'un maillage de 2 cm, par des agents de la Direction de la Topographie et de la Cartographie du Ministère de l'Équipement et des Transports (J.-C. Jasselette) et le géomètre de la Division du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne (J. Debie). Résultant de l'enregistrement de centaines de milliers de points, la modélisation précise des deux éléments a démontré que la fosse, caractérisée par un double pendage (§ 5.4), correspondait indubitablement au négatif de l'extrémité la plus régulière du bloc, à savoir l'extrémité ouest-nord-ouest du monolithe autrefois couché (§ 5.1). Un tel constat souligne que le creusement de la fosse d'érection a été conditionné par l'examen préalable et attentif de la base du futur menhir.

L'interface induré de la fosse F15 avec le sol en place est explicable par la pression du poids de la pierre dressée; ce type de traces a déjà été mis en évidence dans d'autres sites mégalithiques, par exemple dans la structure de fondation du menhir d'Ozo (Toussaint et al., 1999). Quant au pourtour sombre du monolithe, il correspond probablement à la partie enterrée du menhir qui, suivant cette interprétation, atteignait une hauteur hors sol de $\pm 1,60$ m.

L'examen géologique du sondage profond propose l'origine locale du monolithe de poudingue; celui-ci aurait été « cueilli » par les mégalitheurs dans la partie supérieure des limons d'altération.

7.1.2. Phases de condamnation

La Pierre du Diable a connu deux épisodes de condamnation.

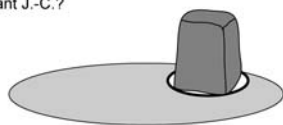
Le premier est l'abattement de la pierre dressée du sud-ouest vers le nord-est (fig. 6:2). Cette opération a été précédée par le creusement de la fosse F7 qui a partiellement dégagé la base du monolithe, principalement du côté occidental, afin de faciliter le mouvement de bascule. À l'effondrement a succédé le comblement du volume vide de la fosse d'érection F15 et du terrassement F7. La stratigraphie indique que le monolithe a été couché sur le sol et n'a pas été enterré dans une fosse particulière. La datation de cette destruction est postérieure au comblement du fossé F12 qui contenait des artefacts des Temps modernes.

Le second épisode concerne l'ensevelissement de la pierre dans la fosse F8 (fig. 6.3). Le creusement de cette fosse F8 a nettement entaillé les remblais de la structure F7, associée à la première condamnation. Durant cette phase, le monolithe n'a pas été tiré sur le sol, étant donné sa force d'inertie. Il a subi deux quarts de tour vers le sud, si bien que la face principale qui reposait sur la terre avant l'opération devint la face tournée vers le ciel au terme de celle-ci. L'enterrement complet du bloc et les efforts inhérents aux manipulations décrites amènent à s'interroger sur leurs motivations. À cette époque, le monolithe attisait peut-être déjà des superstitions, qualifiées de diaboliques. Faire disparaître la pierre du champ de la visibilité sous-tendrait une volonté (religieuse ?) de l'effacer de la mémoire. D'après les artefacts recueillis dans la fosse F8, la datation de cet acte est à placer au XIX^e siècle, probablement dans la première moitié de ce siècle. Les relevés stratigraphiques suggèrent en effet la contemporanéité ou la quasi-contemporanéité de l'enterrement du monolithe avec l'installation du premier chemin de terre; le plus ancien témoignage de l'existence de cette voie est fourni par l'*Atlas des chemins vicinaux de Haillot* qui date de 1843.

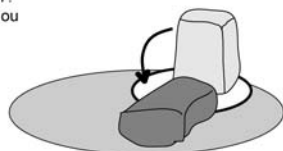
7.2. Datation du dressement

Dater le dressement d'un menhir est une opération délicate, voire hasardeuse, car les fouilles exhument rarement les indices chronologiques se rapportant à cette activité. Le menhir de Heyd fait ici figure d'exception : sa fosse de fondation contenait une clavicle humaine juvénile datée par radiocarbone, après calibration, entre 3270 et 2920 BC à 1 sigma et entre 3340 et 2910 à 2 sigma (Frébutte et al., à paraître; Toussaint et al., 1998). La fosse d'érection (F15) du menhir de Haillot était malheureusement complètement dépourvue de matériel. Il est d'ailleurs raisonnable de se demander si un indice exhumé dans ce contexte eut été pertinent :

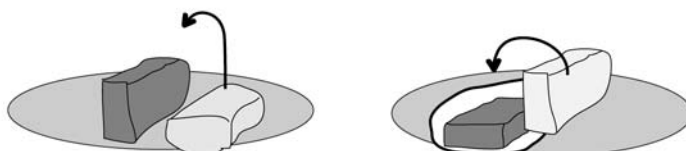
1. Dressement dans la fosse F15.

Quand ? Au II^e ou au I^e millénaire avant J.-C. ?

2. Abattement associé au terrassement F7.

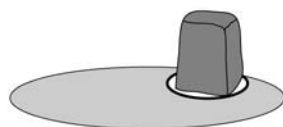
Quand ? Durant les Temps modernes ou au début du XIX^e siècle.

3. Ensevelissement dans la fosse F8.

Quand ? Durant la première moitié du XIX^e siècle.

4. Redressement dans la fosse F15.

Quand ? Le 23 septembre 2007.



6 – Schéma évoquant les principales étapes qu'a connues la *Pierre du Diable* de Haillot. Infographie J. Éloy, AWAP.

après l'abattement du monolithe, la fosse a en effet été en grande partie comblée avec des sédiments mélangés. La datation du dressement de la *Pierre du Diable* fait appel à trois éléments de fiabilité variable qui évoquent très prudemment le III^e millénaire, voire le II^e millénaire avant notre ère.

Le premier élément, le plus fiable, se base sur la morphologie du monolithe, particulièrement sur le cintrage de la portion sommitale. Chronologiquement, ce façonnage est lié au monument dressé et non aux épisodes de condamnation; la régularité de son exécution réclamait en effet que les deux faces principales du bloc soient accessibles. Loin d'être anecdotique, la mise en forme d'une pierre dressée de 4 à 4,5 tonnes supposerait une intention culturelle d'ordre symbolique et qui serait explicable par la nature mégalithique de la *Pierre du Diable*; le poids et les dimensions du monolithe permettent d'écarter son identification à une borne aménagée au Moyen Âge ou durant les Temps modernes, bornes qui sont nettement plus modestes et de facture différente. Plusieurs études concernant des menhirs insistent sur l'importance du sommet et sur la taille éventuelle de cette partie qui contribue à leur conférer une silhouette géométrique (ou humaine), avec une tête dégagée par un rostre, un arrondi ou deux épaulements (Wüthrich, 2003 : 24); cette dernière possibilité est illustrée par le menhir de Reckange-lès-Mersch au Grand-Duché de Luxembourg

(Valotteau, 2002). Le cintrage régulier de la *Pierre du Diable* trouve des correspondances avec des pierres dressées néolithiques : la phase finale de cette période comprend de nombreux exemples parmi les menhirs stricto sensu - en Suisse, menhir St-13 de Saint-Aubin (Wüthrich, 2003 : 53, 68) - et parmi les statues-menhirs gravées d'Europe méridionale - par exemple en France, dans les départements de l'Aveyron (Saint-Sernin, Les Maurels), du Gard (Castelnau) et du Tarn (Saint-Salvy-de-Carcavès), ou en Italie dans le Haut-Adige (Trente). Notons qu'aucun des menhirs belges connus ne présente un tel aménagement sommital (voir pour Wéris : Frébutte et al., 2000). La hauteur hors sol de $\pm 1,60$ m du monument de Haillot, qui correspond à la taille moyenne d'un individu néolithique, constituerait un indice complémentaire en faveur d'une interprétation anthropomorphe de cette pierre qui dominait une vallée.

Des arguments extérieurs au site sont susceptibles d'alimenter la réflexion chronologique du dressement. Si la fosse d'érection du menhir d'Ozo n'a livré aucun artefact ou écofact, il est acceptable de situer la création de ce monument dans le Néolithique final (Toussaint et al., 1999); ce menhir est effectivement intégré dans le « champ mégalithique de Wéris » dont d'autres sites, principalement les deux allées couvertes, ont été datés par des analyses radiocarbones

d'ossements humains et par l'étude typologique des artefacts recueillis. Dans le cas de Haillot, ce type de datation indirecte réclame la connaissance du contexte mégalithique tant au niveau régional que local. En l'état actuel de la recherche, les mégalithes certains, les plus proches du village, sont attribuables au III^e millénaire. Il s'agit, à 35 km au sud-est, des deux allées couvertes et des seize menhirs de l'ensemble mégalithique de Wéris (Toussaint, 2003a) et, à 27 km à l'ouest, de la *Pierre du Diable* de Jambes (Schuermans, 1869). Détruit au début du XIX^e siècle, ce dernier monument qui était composé d'un dolmen simple, entouré d'un cercle de pierres, pourrait appartenir à un faciès de la culture TRBK (Toussaint, 2003b : 100). Au niveau strictement local, la *Pierre du Diable* de Haillot paraît bien solitaire. L'absence d'autres mégalithes dans son environnement ne reflète peut-être pas la réalité archéologique mais une carence de l'étude. Des progrès pourraient être enregistrés dans ce domaine si des prospections systématiques et la fouille prioritaire de deux lieux particuliers étaient planifiées. Le premier de ces lieux est le « *Coussin de saint Mort* », un bloc de poudingue christianisé qui repose sous le chœur de la chapelle Saint-Mort, au nord de Haillot (fig. 1). Localisé dans le Bois de Chauffour, au nord de Doyon, le second site est un monolithe couché, taillé en forme de phallus et gisant à proximité d'un bloc ayant servi de polissoir. Le report sur une carte du « *Coussin de saint Mort* », de la *Pierre du Diable* de Haillot et des blocs de Doyon dessine un alignement nord/sud long de 6,3 km. Cette disposition est-elle le fruit d'une coïncidence ou reflète-t-elle l'agencement intentionnel de mégalithes?

Le dernier élément de datation, le moins fiable des trois, repose sur le talon de hachette en amphibolite exhumé à proximité de la fosse d'érection F15. Sans contexte stratigraphique précis, la contemporanéité de la perte ou du dépôt de cet artefact isolé avec la création du menhir ne peut être assurée, même si le voisinage de ces deux éléments peu communs intrigue et mérite une réflexion plus approfondie. L'objet qui doit encore être étudié peut avoir été conçu dans le courant du III^e ou du II^e millénaire (Clist, 1982).

7.3. Synthèse

Suivant la méthodologie évoquée (Toussaint et al., 2005), la *Pierre du Diable* présente des critères absolus de dressement et de condamnation (§ 7.1). La mise en forme de son sommet, attribuable au III^e millénaire ou au II^e millénaire avant notre ère (§ 7.2), apporte un critère de datation qui conduit à ranger le monolithe parmi les menhirs certains de type A. Si les indices d'insertion dans un possible alignement mégalithique étaient confirmés par de futures investigations de terrain, ils apporteraient un élément complémentaire à cette démonstration.

8. Interprétation des vestiges divers

Les fossés de parcellaire F9 et F12 ont été installés durant les Temps modernes. Leur tracé a dû tenir compte de la présence de la *Pierre du Diable* comme l'atteste le fossé F12. Ce chenal a été creusé à partir du menhir encore dressé (§ 5.5) puisque son comblement a été coupé par les préparatifs de la première condamnation du bloc.

L'ensemble des éléments associés au chemin (§ 5.3) sont attribuables à l'Époque contemporaine, XIX^e et XX^e siècles compris, tout comme les vestiges F22 à F26 qui sont des trous de piquet de clôture, implantés sur une limite cadastrale parallèle au bord oriental du chemin.

Les deux tas de déblais F3 et F4 (§ 5.1) et la fosse F27 (§ 5.2) sont clairement liés à des terrassements du XX^e siècle effectués autour du monolithe couché. D'après des témoignages oraux, « il y a quelques années » lors d'un rallye automobile annuel qui empruntait le chemin de terre, des voitures heurtaient fréquemment le bloc. La répétition de ces accidents aurait incité certaines personnes à détourer la *Pierre du Diable* afin de la déplacer plus aisément. Ces efforts se sont fort heureusement révélés vains.

Enfin, la datation des fosses F13 à F14 n'est pas déterminée et attend l'analyse des échantillons carbonneux prélevés.

9. Expérimentation du redressement

Suite aux multiples arguments archéologiques, la *Pierre du Diable* pouvait être redressée dans sa fosse d'érection primitive, la fosse F15. Pratiquement et administrativement, cette option s'est avérée possible grâce à l'implication du Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Ohey qui, convaincu de l'importance patrimoniale que revêt le menhir, a décidé de modifier le plan du lotissement. Une telle attitude des pouvoirs locaux mérite d'être saluée haut et fort.

Afin d'en expliquer les tenants et les aboutissants auprès de la population, le redressement a été précédé par diverses activités : organisation d'une conférence de presse, tenue d'un exposé à Haillot et visites de quelque 250 élèves des écoles primaires de Ohey, Haillot, Perwez et Évelette. Une invitation à participer à cet événement d'archéologie expérimentale a également été distribuée sous forme d'un toute-boîte dans l'ensemble de la commune de Ohey. Les préparatifs de l'expérimentation ont réclamé la rédaction d'un protocole et la réalisation des bois indispensables tels que rondins, perches, leviers...

Durant l'événement qui s'est déroulé le 23 septembre 2007, entre 14h50 et 19h30, et qui a attiré près de six cents personnes, le monolithe a subi quatre phases de manipulation, sommairement décrites ci-dessous.

La première phase a consisté à lui faire remonter la pente de 4 degrés de l'est vers l'ouest, sur un train de rondins roulant sur des troncs servant de rails. Le tracé long d'un peu plus de 20 m passait au nord de la fosse F15 avant de s'achever à 2,50 m en contre-haut de cette structure. La traction s'est faite au moyen de deux cordes de chanvre tirées par un total global moyen de septante personnes.

Durant la seconde phase, le monolithe a subi deux quarts de tour sur lui-même, du nord vers le sud, pour qu'il se présente correctement dans l'axe de la fosse. Lors cette manipulation, une corde de chanvre reliait l'axe transversal du bloc au sommet d'un bras de levage indispensable en pareille circonstance, soit une chèvre haute de 3,80 m. Quatre autres cordes attachées à ce sommet étaient manipulées par soixante tireurs, répartis de l'autre côté de la chèvre.

La troisième phase comprend la dernière traction du monolithe vers la fosse, sur une longueur de 2,50 m et selon un axe ouest/est. Cette opération s'est clôturée avec le glissement du bloc dans la fosse d'érection. À ce stade, la pierre était couchée sur le versant

occidental de la structure, sa base touchant partiellement le fond de celle-ci.

Lors de la quatrième phase, la *Pierre du Diable* a été dressée grâce à une chèvre, disposée à l'est du bloc et mise en mouvement par deux cordées de quarante-cinq tireurs. Cette manipulation délicate nécessitait une cordée de quinze « freineurs », positionnés à l'ouest du bloc. La gestion des forces de ces diverses équipes a permis à la pierre d'atteindre progressivement et sans à-coup son point d'équilibre (fig. 7). La stabilité du monument restitué a été renforcée par des blocs de calage jetés tout autour de sa base. Pour assurer une sécurité maximale à l'ensemble, du béton a été associé à cette blocaille.

10. Conclusion

Au terme de la campagne de fouille préventive qui lui a été consacrée, la *Pierre du Diable* de Hailot peut être identifiée à un menhir certain. La découverte de sa fosse d'érection figure parmi les résultats prépondé-



Fig. 7 – Le menhir au terme de son redressement expérimental. À l'avant-plan, la chèvre en fin de manipulation (les cordées de tireurs ne sont pas visibles); à l'arrière-plan, la cordée de freineurs. Photo P. Nivaille.

rants de l'intervention; le creusement de cette structure correspond à un véritable geste technique consécutif à l'examen minutieux de la base du futur menhir. D'autres vestiges se rapportent à deux épisodes de condamnation du menhir : le premier épisode se serait déroulé durant les Temps modernes et est marqué par l'abattement du bloc, pour des raisons inconnues; le second épisode date du XIX^e siècle et comporte l'ensevelissement du monolithe dans une fosse, pour des motifs religieux probables.

La datation de l'érection primitive demeure délicate en l'absence d'artefact ou d'écofact stratigraphiquement associé à la fosse de fondation du menhir; toutefois, une hypothèse chronologique tend à situer cet événement dans le III^e millénaire avant notre ère, voire le II^e millénaire. Cette proposition repose sur la mise en forme du bloc, peut-être anthropomorphique, sur le contexte mégalithique régional et sur la découverte d'une hachette en amphibolite.

Les recherches mégalithiques à venir pourraient apporter une réponse à ce flou chronologique et à la compréhension plus large de la création de la *Pierre du Diable* : ces études nécessitent la programmation de prospections systématiques des campagnes environnantes, la réalisation d'une cartographie des blocs épars et la fouille prioritaire des monolithes de Saint-Mort et de Doyon. La démonstration de l'existence ou non d'un « complexe » mégalithique dans cette portion du Condroz est un enjeu certain dans l'appréhension des relations éventuelles avec d'autres monuments régionaux, localisés en Calestienne (Wéris) et en région namuroise (Jambes, Onoz), et plus largement dans la définition du mégalithisme belge.

Un aspect non négligeable de l'intervention archéologique de 2007 intègre l'expérimentation grandeur réelle du redressement du bloc. Cette opération qui s'est déroulée avec succès a multiplié les manipulations (traction, levage, rotation) de ce monolithe de 4 à 4,5 tonnes et a permis d'engranger « sur le tas » de nombreuses observations. Sous l'angle festif, elle a également permis aux habitants de la commune de se réapproprier la *Pierre du Diable* primitive.

En 2008, le site fouillé fera l'objet d'un aménagement qui tiendra compte de sa position dominante dans le paysage, et d'une publication, une fois que l'ensemble des analyses archéologiques et géologiques seront achevées. Enfin, des mesures légales de protection devront être établies sous forme d'un classement et en suivant certains principes inhérents à ce patrimoine spécifique (Frébutte et al., 2003).

Remerciements

La fouille a été rendue possible grâce à collaboration de l'Association wallonne d'Études mégalithiques et l'Association wallonne d'Anthropologie préhistorique, asbl subventionnées par le Ministère de la Région wallonne.

Nous tenons particulièrement à remercier : J. Éloy et N. Toussaint, techniciens, pour la qualité de leur collaboration lors de l'intervention; M. Toussaint, anthropologue à la Direction de l'Archéologie (MRW), pour ses réflexions constructives, son infatigable énergie et son éternelle curiosité; S. Mathieu, responsable de la Direction de l'Archéologie (MRW), pour son soutien; L. Hendricks, responsable du Service de l'Archéologie (MRW) en province de Namur pour son aide logistique durant la fouille; les autorités communales de Ohey, dont D. de Laveye, Bourgmestre, et M. Gilon, Échevin, pour leur disponibilité, leur dynamisme et les prises de décision patrimoniale qu'elles prirent. Cette attitude d'un pouvoir public est un modèle à méditer...; le Syndicat d'Initiative de la commune de Ohey, en la personne de V. Kockelmann, pour l'organisation de la conférence de presse et la diffusion de la journée d'expérimentation; O. Gonne, garde forestier à la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, pour son enthousiasme et la préparation des bois utilisés lors de l'expérimentation; B. Delcambre et J.-L. Pingot, géologues à l'Unité de Géologie de l'Université catholique de Louvain, pour les discussions fructueuses et leur dévouement; J. Debie, géomètre à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine ainsi qu'A. Collignon, Directeur, et J.-C. Jasselette, géographe, de la Direction de la Topographie et de la Cartographie du MET pour le scannage de la *Pierre du Diable* et de sa fosse d'érection; le Préhistosite de Ramioul et son Directeur, F. Collin, pour avoir partagé son savoir-faire pédagogique et avoir envoyé l'une de ses animatrices, M. Wéra, lors des rencontres avec les élèves des écoles primaires; les responsables et les instituteurs, institutrices des écoles pour avoir intégré dans leur enseignement l'époque néolithique et le mégalithisme; les membres du Centre d'Études des Techniques et de Recherches expérimentales en Préhistoire (C. Lepers, M. Maingeot, P. Pirson) et de la Société royale Les Chercheurs de la Wallonie dont le concours fut indispensable lors de l'expérimentation; les journalistes qui ont couvert la fouille et la journée de redressement, principalement P. Nivaille, correspondant du journal *Vers l'Avenir*, et M. Litt du journal *Le Quotidien de Namur*; M. Legrand de l'ASBL *Cultura Europa* pour son archivage vidéo de la fouille et de l'expérimentation; et enfin... les participants de l'expérimentation, dont le Ministre J.-C. Marcourt, en charge du Patrimoine de la Région wallonne, pour leur ardeur, leur patience et leur bonne humeur en cette mémorable journée du 23 septembre 2007.

Bibliographie

- CLIST B., 1982. Soignies, Hainaut : hachette de l'Âge du Bronze. *Bulletin du Club archéologique Amphora*, 28 : 26-27.
- DE SAINT HILAIRE P., 1976. *L'Ardenne mystérieuse*. Bruxelles, Éditions Rossel : 191 p.
- DUMONT D., 1984. Vieilles pierres de Wallonie et des régions voisines. Réflexion d'un touriste intéressé. In : *Le folklore des pierres*, Woluwé-Saint-Lambert, Fondation Marinus : 68-76.
- FRÉBUTTE C., TOUSSAINT M. & HUBERT F., 2000. Essai d'analyse des menhirs du champ mégalithique de Wéris (Durbuy). In : *8ème Journée d'Archéologie Luxembourgeoise*, Rochefort, 25 et 26 février 2000 : 14-26.
- FRÉBUTTE C., TOUSSAINT M. & HUBERT F., 2003. Pour une conservation responsable du patrimoine mégalithique de Wallonie. *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 43 : 51-65.
- FRÉBUTTE C., TOUSSAINT M., PIRSON S., MASY P. & HUBERT F., à paraître. Le menhir « a Djèyi » à Heyd. In : TOUSSAINT M. (dir.), *Le champ mégalithique de Wéris. Fouilles de 1979 à 2001. Volume 2. Résultats des campagnes archéologiques*, Namur (Études et Documents, Archéologie) : 26 p.
- JACQUES F., 1971. *Saint Mort. Sa vie. Ses reliques. Son pèlerinage*. Haillot, Editions Condroz-Meuse : 40 p.
- LASSANCE W., 1974. Le Fantastique en Wallonie. *Parcs nationaux*, XXIX, 4 : 150-172.
- SCHUERMANS H., 1869. La pierre du diable, à Jambes, lez-Namur. *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, VIII : 4-35.
- SIMONS E., 1987. Het Geheim van de Megalieten. Deel 31. De megalieten van Sint Maur te Haillot. *Het Reklam Blad*, 26 juin 1987 : 18.
- TOUSSAINT M. (dir.), 2003a. *Le champ mégalithique de Wéris. Fouilles de 1979 à 2001. Volume 1. Contexte archéologique et géologique*. Namur (Études et Documents, Archéologie, 9) : 250-261.
- TOUSSAINT M., 2003b. Sépultures collectives monumentales et menhirs de Wallonie et des régions voisines. In : TOUSSAINT M. (dir.), *Le champ mégalithique de Wéris. Fouilles de 1979 à 2001. Volume 1. Contexte archéologique et géologique*, Namur (Études et Documents, Archéologie, 9) : 52-105.
- TOUSSAINT M., FRÉBUTTE C., HUBERT F. & MASY P., 1998. Fouille au menhir de Heyd (Durbuy). *Notae Praehistoricae*, 18 : 157-165.
- TOUSSAINT M., FRÉBUTTE C., PIRSON S., HUBERT F., LAMBERMONT S. & MASY P., 1999. Fouilles 1999 au champ mégalithique de Wéris : le menhir d'Ozo (Durbuy, province de Luxembourg). *Notae Praehistoricae*, 19 : 143-153.
- TOUSSAINT M., PIRSON S., FRÉBUTTE C. & VALOTTEAU F., 2005. Critères d'identification des menhirs dans la Préhistoire belgo-luxembourgeoise. *Bulletin de la Société préhistorique française*, 102, 3 : 597-611.
- VALOTTEAU F., 2002. La pierre dressée du « Béisenerbiërg » à Reckange-Lés-Mersch : premier menhir attesté au Grand-Duché de Luxembourg. *Archaeologia Mosellana*, 4 : 19-35.
- WÜTHRICH S., 2003. *Saint-Aubin/Derrière la Croix. Un complexe mégalithique durant le Néolithique moyen et final*. Archéologie neuchâteloise, 29, 2 tomes : 363 p.

Christian Frébutte
Ministère de la Région wallonne
Direction de l'Archéologie
Rue des Brigades d'Irlande 1
BE - 5100 Namur
C.Frebutte@mrw.wallonie.be